

guide de dons

Votre partenaire de confiance en philanthropie d'impact destinée à créer du changement positif, systémique et durable. Contribuez à développer l'infrastructure sociale qui donne des résultats durables et mesurables.

DONNER

Créez un fonds personnalisé rapidement et facilement

Maximisez vos avantages fiscaux

Profitez d'une réponse agile à vos besoins individuels

PROSPÉRER

Investissez pour une durabilité à long terme

Alignez les valeurs à l'investissement responsable et durable

Comptez sur plus de 30 ans d'expérience démontrée

PARTAGER

Soutenez des organismes caritatifs menant toutes sortes de causes

Utilisez la connaissance de la communauté afin de maximiser l'impact

Joignez-vous à des efforts collectifs destinés à résoudre les enjeux critiques



Le saviez-vous?

Nous pouvons :

- Accepter les dons testamentaires et les polices d'assurance-vie
- Recevoir des dons d'action et en devises américaines
- Vous aider à trouver un conseiller



ensemble pour tous.

Tout comme les 205 fondations communautaires du pays, qui gèrent plus de 6,3 milliards \$, et plus de 1 700 autres dans le monde entier, la Fondation communautaire d'Ottawa fait partie d'un réseau mondial qui fait une différence.

maximisez votre impact

Nous faisons passer votre don au niveau supérieur grâce à notre gestion prudente, nos services philanthropiques à impact, nos subventions stratégiques et nos partenariats efficaces. En commençant à planifier votre périple philanthropique avec nous, imaginez les possibilités. Quand vous serez prêt, pensez aux points suivants :

- ✓ Vous pouvez soutenir les projets locaux directement par l'entremise de notre **programme des subventions communautaires** ou d'autres initiatives de subventions stratégiques.
- ✓ Votre impact peut se poursuivre après votre décès par un don testamentaire ou le don d'une police d'assurance-vie.
- ✓ Vous pouvez faire croître votre fonds avec nos outils de financement en ligne. La page Web personnalisée de votre fonds inspirera d'autres à y contribuer.
- ✓ Explorez l'investissement à impact. Vous pouvez soutenir le financement de la dette, qui permet de développer la capacité du secteur caritatif.

Quelques faits

depuis le 31 décembre 2022

250M\$ Total des actifs
1000+ Nombre de fonds

Rendement sur l'investissement

-4,8% 2022*
8,1% sur 4 ans*
7,4% sur 10 ans*

14.9M\$ Subventions**
181M\$ Subventions versées à ce jour
850+ Organismes caritatifs soutenus

Pour en savoir davantage, visitez le site www.ocf-fco.ca ou adressez-vous à l'équipe des services philanthropiques :

Janet Adams

613-563-7116

jadams@ocf-fco.ca



Glennis Lane

613-563-7122

glane@ocf-fco.ca



Grace Xin

613-563-7128

gxin@ocf-fco.ca



démarrez votre fonds

Réseau des arts d'Ottawa / Centre des services communautaire Vanier (Photo : Caleb Ficner)

Créer votre fonds est facile. La Fondation communautaire d'Ottawa accepte les dons sous plusieurs formes.

Mon Fonds

Créez un fonds nominal personnalisé selon vos besoins et dirigez facilement

les subventions vers des organismes caritatifs.

Les fonds à vocation arrêtée par le donateur sont une option de préférence pour une fondation privée. Profitez de notre expertise et confiez-nous la gestion financière et administrative.

De nombreux véhicules de dons planifiés peuvent être utilisés pour établir un fonds. **La seule exception est la rente.**

Au Canada, les fondations publiques ne peuvent pas contracter de telles obligations.



Don testamentaire

Désignez l'ensemble

ou une partie de votre succession à votre fonds de la Fondation communautaire d'Ottawa afin de réduire l'impôt sur votre succession.



Assurance-vie

Désignez l'ensemble ou une partie de votre assurance-

vie afin de réduire l'impôt sur votre succession. Vous pouvez aussi transférer la police à la Fondation et obtenir un reçu pour fins d'impôt équivalent à la valeur de rachat (le cas échéant) ou aux versements de prime effectués après le transfert de propriété.



Dons d'actions et de titres à valeur accrue

Éliminez ou réduisez l'impôt sur les gains de capital et recevez un reçu pour fins d'impôt équivalent à la valeur marchande des actifs donnés.



REÉR/FERR/CELI

Faites de la Fondation communautaire

d'Ottawa le bénéficiaire de votre Régime enregistré d'épargne retraite, Fonds enregistré de rente de retraite ou Compte d'épargne libre d'impôt. Vous pouvez verser un don important tout en évitant à votre succession les frais d'homologation sur le rendement.

options de fonds

La philanthropie a de multiples visages. Nous offrons une gamme d'options convenant à vos dons et à vos objectifs.



Dotation

Les dotations permanentes sont investies afin de générer du rendement, qui sert aux subventions et à la croissance du fonds tout en protégeant le capital initial.



Fonds à terme

Un fonds à terme est investi, mais ne peut être entièrement déboursé qu'après un terme donné. Il convient parfaitement aux donateurs qui souhaitent vérifier les avantages d'un fonds de dotation.

La philanthropie à la portée de tous

Avec un don de 5 000 \$, votre fonds de dotation, à terme ou de désépargne peut être investi et commencer à générer du rendement. Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez démarrer votre fonds dès maintenant et le faire fructifier pendant cinq ans!



Désépargne

Un fonds de désépargne est investi, mais déboursé à intervalles jusqu'au déboursement complet du fonds. Cette stratégie est utile pour les donateurs intéressés à débourser leur argent de leur vivant, ou qui ont des actifs importants, mais liquides.



Fonds en transit

Un fonds en transit n'est pas investi dans notre bassin aggloméré de placements en vue du rendement annuel afin de permettre des déboursés immédiats. Les fonds de dotation, à terme et de désépargne peuvent comporter un élément de transit.

Créez votre propre fonds

Simplifiez votre soutien à vos organismes caritatifs ou causes favorites

Rendez hommage à une personne chère ou démarrez une tradition de don dans votre famille

Formez votre héritage en laissant un don testamentaire qui soutiendra la communauté pendant encore de nombreuses années

Créez une bourse d'études afin d'investir dans les générations à venir

autres façons de donner

Il existe aussi d'autres options pour créer votre propre fonds à la Fondation communautaire d'Ottawa.

Service personnalisé.

Vous, votre famille ou votre organisation avez tous des intérêts caritatifs et des circonstances financières uniques.

Nous pouvons vous aider à en tirer le meilleur et obtenir le rendement maximal sur votre investissement.



Le saviez-vous?

Un des principaux avantages de collaborer avec la FCO est que vous, votre fonds ou vos subventions pouvez conserver l'anonymat!



Soutien à un fonds existant

Contribuez à un des plus de 1000 fonds dont

nous nous occupons fièrement.

Nous avons aussi des fonds stratégiques que vous pouvez soutenir afin de nous aider à résoudre des enjeux critiques.

En voici quelques exemples :

Le **Fonds d'innovation d'Ottawa** s'attaque aux enjeux critiques de la communauté à l'aide de solutions innovatrices.

Le **Fonds communautaire d'Ottawa** soutient le bien-être général de la communauté en répondant aux demandes de subventions communautaires, aux demandes d'urgence et aux possibilités émergentes.

Informez-vous des autres fonds à votre disposition

Les **fonds organisationnels** aident les organismes caritatifs à augmenter leurs revenus à l'aide d'une dotation, mais sans le fardeau administratif.

Les **fonds d'investissement à impact** soutiennent des prêts destinés aux organismes caritatifs et sans but lucratif enregistrés en vue d'un rendement financier et social.

Les **fonds régionaux aident les municipalités environnantes** à soutenir les organismes caritatifs locaux et les causes locales sans exiger les ressources nécessaires à mettre sur pied une fondation communautaire.

Donnez dès maintenant

Recherchez parmi nos fonds existants et renseignez-vous sur leur histoire et les causes qu'ils soutiennent en visitant le site suivant :

ocf-fco.ca/donner



rapport d'investissement

Gestion des fonds

Nous investissons dans un portefeuille de fonds communs ou amalgamés. La valeur moyenne des rendements de ces comptes amalgamés est utilisée aux fins d'allocations aux fonds individuels créés par les donateurs et les organisations. Cette mise en commun permet une surveillance plus serrée du portefeuille et rend les avantages de la participation un portefeuille de placements diversifiés disponible à tous les fonds, sans égard à leur taille.

À la fin de 2022, le total de nos actifs était à 250 M\$. Le rendement annuel des investissements était de -4,8 %.

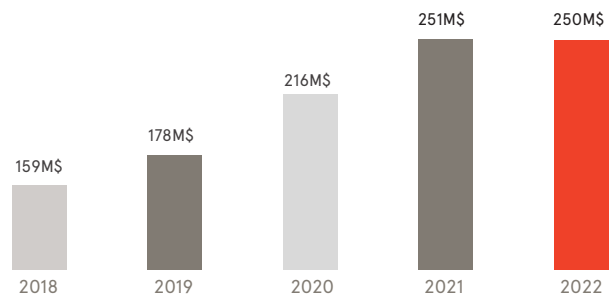
Taux de rendement

Frais de gestion déduits

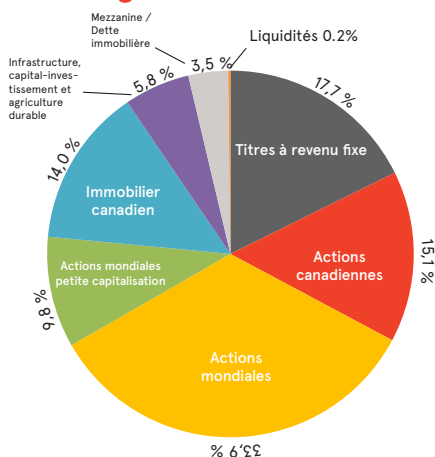


Objectif à long terme	6,5 %
2022	-4,8 %
4 ans	8,1 %

Croissance de l'actif



Mélange d'actifs



Comité des investissements

Président : Tom Valks
Directeur principal, Gestion de la caisse de retraite et des placements, Université d'Ottawa

Trésorière : Julie Champagne
Directrice générale du département des Services généraux, Banque du Canada

Dan Dixon
Vice-président, projet financement, Minto Group

Tessa Hebb
Directrice, 3ci, Distinguished Research Fellow, Carleton Centre for Community Innovation

Janet McKeage
Vice-présidente et conseillère en placements, RBC Gestion de patrimoine

Paul Jenkins
Ancien premier sousgouverneur, Banque du Canada (retraité)

Miles Whittingham
Portfolio Manager, Strategic Investments, CBC Pension FundPension Fund

foire aux questions

Quel est le rôle de la Fondation communautaire d'Ottawa?

- Rendre la philanthropie facile pour les donateurs, les familles ou les organisations en investissant les dons dans une dotation et en versant, à partir du rendement, des subventions destinées à soutenir une gamme complète de causes.
- Mobiliser et soutenir la communauté par des programmes de dons, une action rassembleuse et la collaboration.
- Se faire chef de file en rassemblant les gens de tous les secteurs afin de tirer profit des possibilités de changement positif, systémique et durable.

Pourquoi avoir recours à une fondation communautaire?

- Réaliser des économies d'impôt en faisant des dons et en créant un fonds.
- Éviter le processus compliqué de création et de fonctionnement d'une fondation privée.
- Conserver la possibilité de fournir des conseils en matière d'octroi de subventions.

- Préserver l'anonymat si vous le souhaitez.

Pourquoi créer un fonds à vocation arrêtée par le donateur plutôt qu'une fondation privée?

- Une fondation privée exige la création d'une nouvelle organisation, d'un conseil d'administration, l'obtention du statut d'organisme caritatif et la production de rapports financiers périodiques.
- Démarrer un fonds est facile et n'exige aucun coût initial.

Qui sont les donateurs?

- Des individus ou des familles créent souvent un fonds géré comme alternative à une fondation privée. Cette décision réduit les dépenses et permet l'efficacité administrative.
- Les entreprises peuvent compter sur l'expertise de la Fondation afin d'administrer leurs programmes de dons corporatifs.
- Plusieurs organismes caritatifs, dont d'autres fondations, créent des fonds à la FCO afin d'assurer la durabilité, de protéger les dotations et bénéficier d'une gestion professionnelle des dotations.

Combien coûte la création d'un fonds?

- La contribution minimale pour créer un fonds est de 5 000 \$, somme qui peut être amassée sur cinq ans.
- Pour les dons testamentaires, les donateurs peuvent créer un fonds dès maintenant sans contribution et choisir d'y verser leur don initial après leur décès.

Des frais de service sont-ils exigés?

- La politique actuelle de frais de service de la Fondation communautaire attribue des frais de service annuels de 1,5 % en tout à la plupart des fonds.
- Les fonds entièrement de transit doivent verser des frais de service de 2 % pour chaque don.

Où puis-je me renseigner davantage?

Vous trouverez plus de renseignements, comme les politiques, les formulaires et notre historique de rendement en ligne sur www.ocf-fco.ca.

laisser un héritage

Les dons en héritage ont un impact et vous procurent un maximum d'avantages fiscaux et une tranquillité d'esprit pour vos proches.

Dons testamentaires

Pour verser un don testamentaire, indiquez la Fondation communautaire d'Ottawa dans votre testament. Nous pouvons vous fournir à vous et à votre conseiller juridique des exemples de clauses.

Assurance-vie

Afin de faire don d'une assurance-vie, nommez la Fondation communautaire d'Ottawa ou un fonds qui s'y trouve comme propriétaire et bénéficiaire irrévocable de la police. Il peut s'agir d'une police déjà payée ou pour laquelle vous continuez de verser des primes. Vous recevrez un crédit pour fins d'impôt une fois la police transférée.

Nous pouvons vous aider à déterminer le type de fonds que vous souhaitez créer à l'aide de votre don testamentaire ou de police d'assurance-vie.

Comment faire

À votre décès, un fonds sera créé en votre nom, au nom de votre famille ou en hommage à la personne ou organisation de votre choix. Chaque don est admissible à un crédit d'impôt sur la succession.

Les donateurs de polices d'assurance-vie reçoivent un crédit d'impôt établi à la valeur marchande équitable de la police une fois celle-ci transférée. Si la police est

entièrement payée, vous recevrez un crédit d'impôt immédiatement. Dans le cas contraire, vous pouvez réclamer des crédits d'impôt directement sur les primes versées ou pour des dons à la Fondation. La Fondation ou un fonds qui s'y trouve peuvent être nommés bénéficiaire.

Les subventions seront versées au nom du fonds que vous avez créé (elles peuvent aussi être anonymes) et nous nous chargeons de tous les détails administratifs.



Month: NOVEMBER

FONDATION
COMMUNAUTAIRE
D'OTTAWA

1. Name the different ways in which animals are helpful to man.
2. Name the different kinds of bees in a hive and their functions.
3. Discuss the reasons why a certain species become extinct.
4. Discuss the life cycle of a silk.

1. Who are the different modes of development?
2. Distinguish between autotrophic and heterotrophic examples.
3. What is the process of photosynthesis, what is the relationship between nutrition and photosynthesis?
4. What is a better standard of living?

héritage en vedette

« Dès que j'ai rencontré le personnel de la Fondation, j'ai su que c'était exactement ce que je souhaitais. »

La Fondation **Bhawani Anantaraman Memorial Foundation** a été créée en 1995 par le regretté Dr Anant Anantaraman en mémoire de son épouse Bhawani et de ses deux filles Aruna (15 ans) et Rupa (11 ans), qui ont péri dans l'attentat à la bombe d'Air India, dix ans auparavant.

Après avoir soutenu pendant plusieurs années divers organismes en leur honneur, Dr Anantaraman a décidé de concentrer ses efforts en créant une fondation destinée à promouvoir les études en musique chez les enfants, surtout de milieu défavorisé.

En 2010, Dr Anantaraman s'est retrouvé à se questionner sur

la meilleure façon d'assurer que l'héritage qu'il avait créé se poursuive après sa mort. Sur référence d'un membre du Conseil d'administration et donateur de la Fondation communautaire, il a approché la Fondation afin de savoir si elle constituait une solution capable de gérer sa succession au moment venu.

« Dès que j'ai rencontré le personnel de la Fondation, j'ai su que c'était exactement ce que je souhaitais. Maintenant, je n'ai plus de soucis, car je sais que tout est sous contrôle et que le soutien à l'œuvre de ma vie se poursuivra quand je ne serai plus. »

